

Maître Béatrice PORTAL - Avocat
34, rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04.96.11.10.01

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

(Nouvelles conditions de vente)

D'UN APPARTEMENT de six pièces principales, de type 6a, d'une superficie privative totale de 103,76 m² situé au sixième étage droite dans le bâtiment F escalier 1 constituant le **lot 563** de l'ensemble immobilier en copropriété dénommé RESIDENCE LE MAIL situé à MARSEILLE (13014), Traverse Cade et 89 à 103, bd Jourdan prolongé, quartier Saint-Barthélémy,

MISE A PRIX : 25.000 EUROS

Visite le mardi 29 août 2017 de 10 h 30 à 11 h 30

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE **JEUDI 7 SEPTEMBRE 2017 à 9 H 30** du matin à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille, au Palais de Justice, salle d'audience Borély, situé Place Monthyon, 13006 MARSEILLE.

DESIGNATION DES BIENS ET DROITS IMMOBILIERS MIS EN VENTE

Les biens et droits immobiliers dont s'agit sont constitués par **le lot n° 563**, soit aux termes des titres un appartement de six pièces principales, de type 6a situé au sixième étage droite dans le bâtiment F escalier 1 et les 325/100.664es indivis des parties communes générales, ledit lot dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété dénommé "RESIDENCE LE MAIL", situé à MARSEILLE (13014), 89 à 103, boulevard Jourdan et figurant au cadastre de ladite commune, quartier Saint-Barthélémy, 894 section A numéro 97 lieudit 6 rue de

Beucaire pour une contenance de 1 ha 56 a 26 ca.

Ledit immeuble est soumis au régime de la copropriété aux termes d'un règlement de copropriété reçu par Maître Jean DURAND, notaire à Marseille, le 22 mars 1973, dont une expédition a été transcrite au premier bureau des hypothèques de Marseille le 16 avril 1973 volume 690 n° 6, et modifié à plusieurs reprises depuis.

Ledit appartement est plus amplement décrit dans un procès-verbal descriptif en date du 19 décembre 2016 dressé par Maître Christian REBUFFAT, huissier de

justice associé à Marseille, demeuré annexé au cahier des conditions de vente ainsi qu'un dossier de diagnostics techniques.

L'appartement est inoccupé.

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de la situation d'occupation.

Le montant annuel de la quote-part réelle des charges du budget prévisionnel pour l'exercice N-1 est de 2.468,24 euros et pour l'exercice N-2 de 2.390,89 euros.

Le syndic de l'immeuble est la SARL COGEFIM FOUQUE, dont le siège social est sis 27, bd Eugène-Pierre, 13005 MARSEILLE.

A LA REQUETE DU :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DENOMME "RESIDENCE LE MAIL", sis à MARSEILLE (13014), 89 à 103, bd Jourdan, non identifié au répertoire des entreprises et de leurs établissements prévu par le décret n° 73-314 du 14 mars 1973 modifié, représenté par son syndic en exercice la SARL dénommée COGEFIM FOUQUE au capital de 61.000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro B 309 066 967, dont le siège social est sis à MARSEILLE (13005), 27, bd Eugène-Pierre, prise en la personne de ses co-gérants : Monsieur COLAPINTO Edmond François Jacques et Monsieur Stéphane COLAPINTO, tous deux domiciliés et demeurant es qualité audit siège social et agissant au nom de ladite société, ladite société dûment habilitée aux termes de

deux procès-verbaux de l'assemblée générale des copropriétaires en date du 23 mars 2015,

POURSUIVANT

Ayant pour avocat constitué **Maître Béatrice PORTAL**, avocat inscrit au Barreau de Marseille, y demeurant 34, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE au cabinet duquel est élu domicile.

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille.

Les enchères sont recevables uniquement :

- si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de Marseille,
- si vous lui avez remis un chèque de banque (pour une caution bancaire irrévocable le consulter) représentant au moins 10 % de la mise à prix sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Marseille.

Pour plus amples renseignements :

- consulter le cahier des conditions de vente, au service de l'accueil du Tribunal de Grande Instance de Marseille, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, situé au rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.
- s'adresser à Maître Béatrice PORTAL, avocat, 34, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE, - tél. : 04.96.11.10.01